171299 - Comment expliquer à un non musulman la raison de laisser pousser la barbe abondamment?

question

Si une personne non musulmane me demandait pourquoi je laisse pousser ma barbe abondamment, quelle devrait être ma réponse?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, laisser pousser la barbe abondamment est une obligation comme nous l'avons expliqué dans de nombreuses réponses. Voir les réponses donnésà la question n° 1189 .

Deuxièmement, si une personne non musulmane, quelle que soit sa confession, vous interroge sur la raison pour laquelle vous laissez pousser votre barbe, votre devoir est de lui expliquer la raison religieuse qui vous motive. C'est l'obéissance à Allah et à Son messager. En effet, le développement de la barbe est une pratique naturelle inculquée par Allah à Ses serviteurs, adeptes de la foi en son unicité absolue.

Mouslim a rapporté dans son Sahih (261) d'après Aicha (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Dix choses relèvent des pratiques naturelles: la taille de la moustache, le développement de la barbe, l'usage du cure dent, l'aspiration de l'eau, la taille des ongles, le lavage des articulations , l'épilage de l'aisselle, le rasage des poils au tour du pubis et l'usagede l'eau pour se nettoyer le derrière.

Zakaraia dit : Mous'ab affirme avoir oublié la dixième et croit qu'il s'agit du fait de se gargariser. Qoutayba dit que l'expression intifadh al-maa signifie utiliser de l'eau pour se nettoyer le derrière.

L'imam an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: s'agissant du terme nature, il y a

une divergence de vues à propos de sa signification ici (naturelle). Pour Abou Soulaymane al-Khattabi, la plupart des ulémas soutient qu'elle désigne la sunna. Endehors d'al-Khattabi un groupe l'a affirmé. Pour ce groupe, on entend dire que les choses en question font partie des pratique perpétuées par les prophètes (Puisse Allah les bénir et les saluer). On dit encore par pratique naturelle on entend la religion. Extrait de charh mouslim d'an-Newari,3/147.

Al-Boukhari (5892) et Mouslim (259) ont rapporté d'après Ibn Omar (P.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Différenciez vous des polythéistes; laissez pousser vos barbes et taillez vos moustaches. Extrait de fateh al-Bari,10/350.

Une telle pratique relève de la religion donc de la Sunna, et de l'enseignement des prophètes. On doit expliquer son statut et l'indiquer , même si celui qui s'interroge la dessus était un mécréant.

Mousim a rapporté dans son Sahih (386) d'près Salman al-Farissi (P.A.a): Les polythéistes nous ont dit- selon la version d'Ahmad- un des polythéistes lui a dit pour se moquer de lui-: je vois que votre compagnon (le prophète) vous apprend tout y compris comment uriner!!

Salman lui répondit: en effet, il nous a interdit de nous nettoyer le derrière avec la main droite après les besoins naturels, et de déféquer en restant orienter vers la direction de la quibla (La Mecque) et d'utiliser des excréments d'animaux ou un os pour se nettoyer le derrière. Il a dit: qu'aucun d'entre vous ne se nettoie le derrière avec moins de trois cailloux.

Regarde comment cet auguste compagnon a répondu à la question concernant la manière de satisfaire ses besoins humains et de fréquenter les toilettes. Il l'a fait sans complexe ni dissimulation.

Supposons que l'auteur de la question ne faisait que se moquer de lui! Il a renversé la table sur lui comme on dit puisqu'il a transformé la conversation en un discours d'explication et de propagande.

Allah le sait mieux.